



Démarche : Dispositif d'aide au digital (DAD) - Transformation digitale (Entreprise personne morale)

Organisme : Direction générale de l'économie numérique

Identité du demandeur

Email

Etablissement
Numéro TAHITI

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Cette démarche en ligne constitue le dossier de demande d'aide financière dans le cadre du Dispositif d'aide au Digital (DAD) et plus spécifiquement de la catégorie "Transformation digitale".

Les bénéficiaires sont :

- des personnes physiques résidant en Polynésie française ;
- ou des personnes morales de moins de vingt salariés, établies en Polynésie française, quel que soit le secteur d'activité, à l'exception des personnes morales de droit public et des sociétés d'économie mixte.

Références légales:

Loi du Pays

<https://www.service-public.pf/dgen/wp-content/uploads/sites/3/2020/10/Loi-du-Pays-n°-2018-2-du-01-février-2018-consolide.pdf>

https://www.service-public.pf/dgen/wp-content/uploads/sites/3/2020/10/Loi-du-Pays-n°-2020-29-du-17_09_2020-DAD.pdf

https://www.service-public.pf/dgen/wp-content/uploads/sites/3/2022/10/Loi-du-Pays-n°-2022-31-du-23_08_2022.pdf

Arrêtés d'application

<https://www.service-public.pf/dgen/wp-content/uploads/sites/3/2018/02/arrete-CM-DAD.pdf>

https://www.service-public.pf/dgen/wp-content/uploads/sites/3/2020/10/Arrêté-n°-1622-CM-du-20_10_2020-1.pdf

<https://www.service-public.pf/dgen/wp-content/uploads/sites/3/2022/10/Arrete-2044-du-6-octobre-2022-DAD.pdf>

VOTRE ENTREPRISE

Transformation digitale

Sont éligibles au titre de la catégorie «Transformation digitale» : les entreprises justifiant de 3 années d'existence et souhaitant intégrer des technologies digitales dans les activités et les processus de l'entreprise, afin de procéder à la transformation digitale de leur structure et d'en accroître les performances économiques.

Les bénéficiaires sont :

- des personnes physiques résidant en Polynésie française ;
- ou des personnes morales de moins de vingt salariés, établies en Polynésie française,

Dispositif d'aide au digital (DAD) - Transformation digitale (Entreprise personne morale) quel que soit le secteur d'activité, à l'exception des personnes morales de droit public et des sociétés d'économie mixte.

Prénom et nom

Prénom et nom du chef d'entreprise, de la personne autorisée à signer toute demande.

Téléphone mobile

Téléphone mobile du chef d'entreprise

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Extrait K-bis

Joindre ici une copie de votre inscription au registre du commerce (K-Bis).

Votre extrait de K-Bis doit avoir moins de 3 mois. Si cela n'est pas le cas, votre dossier ne sera pas éligible.

> Comment obtenir un K-bis ? [http://www.ca-](http://www.ca-papeete.justice.fr/index.php?rubrique=12789&ssrubrique=12791&article=28271)

[papeete.justice.fr/index.php?rubrique=12789&ssrubrique=12791&article=28271](http://www.ca-papeete.justice.fr/index.php?rubrique=12789&ssrubrique=12791&article=28271)

Taille maximale du fichier: 10Mo

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Statuts

Joindre ici une copie des statuts datés, signés et enregistrés.

Si vous ne disposez pas de ce document, votre demande n'est pas recevable en l'état, vous devez la compléter en fournissant ce document.

Taille maximale du fichier: 10Mo

Bilan et compte de résultats

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Bilan et compte de résultats

Taille maximale du fichier: 10Mo

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Bilan et compte de résultats

Taille maximale du fichier: 10Mo

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Bilan et compte de résultats

Taille maximale du fichier: 10Mo

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation Paierie

Joindre ici une attestation de régularité en matière d'impôts directs territoriaux. Cette attestation est délivrée par la Direction générale des finances publiques (Paierie de la Polynésie française), et doit être libellée au nom de votre entreprise.

dfip987@dgfip.finances.gouv.fr

Dispositif d'aide au digital (DAD) - Transformation digitale (Entreprise personne morale)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation CPS

Joindre ici une attestation précisant que votre entreprise est en situation régulière au regard de ses obligations sociales. Cette attestation est délivrée par la CPS (Caisse de prévoyance sociale).
http://www.cps.pf/modal_forms/nojs/contact?width=540&height=400

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation DICP

Joindre ici une attestation indiquant que votre entreprise est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales. Cette attestation est délivrée par la DICP (Direction des impôts et des contributions publiques).
Demande en ligne: <https://www.impot-polynesie.gov.pf/commander-une-attestation-fiscale>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ RIB

Joindre ici un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de votre entreprise. Si vous ne disposez pas d'un RIB au nom de votre entreprise votre demande n'est pas recevable en l'état, vous devez la compléter en fournissant ce document. Enregistrer le brouillon pour vous assurer que les pièces jointes sont bien envoyées.

PRESENTEZ VOTRE PROJET

Nom du projet

Performance économique

Votre projet s'appuie-t-il sur l'intégration de technologies digitales dans les activités et les processus de votre entreprise afin d'accroître vos performances économiques ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pilotage du projet

Qui pilote le projet ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Le chef d'entreprise est seul à piloter le projet

☐ Le chef d'entreprise co-pilote le projet avec des salariés ou des associés

☐ Le pilotage est confié à un collaborateur salarié ou un associé

☐ Le pilotage est externalisé

Durée du projet

Quelle est la durée de mise en œuvre de votre projet ? Estimation de la durée en mois.

Présentation du projet

Il s'agit ici d'un exercice de synthèse qui doit être très court (6 lignes maximum) pour attirer l'attention de vos lecteurs et les intéresser à votre projet.

Dispositif d'aide au digital (DAD) - Transformation digitale (Entreprise personne morale)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Plan d'affaires

Téléchargez votre plan d'affaires concernant la transformation digitale de votre entreprise (présentation de l'entreprise, du produit et/ou service, de l'équipe, du projet et solution, les moyens techniques et humains prévus, l'organisation cible dans le cadre du projet, les aspects financiers, etc.).

DEFENDEZ VOTRE PROJET

Nos conseils

Votre projet est noté selon plusieurs critères.

Critères:

- Pertinence de la technique (note sur 20)
- Valeur ajoutée de la solution digitale pour l'entreprise (note sur 20)
- Valeur ajoutée de la solution digitale pour les collaborateurs (note sur 20)
- Valeur ajoutée de la solution digitale pour l'emploi (note sur 20)
- Valeur ajoutée de la solution digitale pour le client (note sur 20)

PERTINENCE DE LA SOLUTION TECHNIQUE (entre 0 et 20 points)

Critère de notation :

☐ Le processus technique du service, de la solution ou de la technologie (SST) est développé hors de Polynésie française et vendue directement au demandeur de l'aide financière, 0 point

☐ Le SST est développé hors Polynésie française et revendue localement mais non personnalisé, 4 points

☐ Le SST est développé hors Polynésie française mais ayant bénéficié d'une intégration technique par une société de prestation locale, 10 points

☐ Le SST est entièrement développé en Polynésie française, 20 points

Solution technique

Présentez les propriétés techniques de votre solution.

Quelques exemples à considérer : les technologies utilisées, l'évolution et flexibilité de votre produit, le lieu d'hébergement des données, les spécificités hardware, la portabilité, la cyber-sécurité, le traitement des données & le RGPD, la typologie des API, les OS concernés, la traçabilité, etc.

Pertinence de la solution

En quoi cette solution est pertinente pour votre entreprise ? Où est-elle développée ? Par qui ?

VALEUR AJOUTEE DE LA SOLUTION DIGITALE POUR L'ENTREPRISE (entre 0 et 20 points)

Critères de notation :

☐ Paisse des charges (entre 0 et 5 points) ;

Dispositif d'aide au digital (DAD) - Transformation digitale (Entreprise personne morale)

☐ Baisse des charges non-évaluée, 0 point

☐ Baisse des charges évaluée et non argumentée, 1 point

☐ Baisse des charges évaluée avec une analyse pertinente, 4 points

☐ Baisse des charges évaluée avec une analyse pertinente et documentée, 5 points

☐ Gain de productivité (entre 0 et 10 points) ;

☐ Aucun gain de productivité évalué, 0 point

☐ Évaluation sommaire du gain de productivité, 5 points

☐ Gain de productivité (productivité du travail et du capital) évalué et pertinent, 10 points

☐ Mise en conformité réglementaire (entre 0 et 5 points) ;

☐ Entreprise ne démontre ou ne présente aucune mise en conformité réglementaire, 0 point

☐ Entreprise affiche une mise en conformité réglementaire sans documentation, 2 points

☐ Entreprise affiche une mise en conformité réglementaire documentée, 5 points (ex : respect du RGPD avec contrat de prestation DPO externe ou recrutement d'un DPO interne)

Gain de productivité

Quel gain de productivité cette solution va-t-elle apporter à votre entreprise ?

Baisse de charges

Dans quelles mesures, cette solution va permettre à l'entreprise de faire baisser ses charges ?

Mise en conformité réglementaire

Est-ce que la solution digitale adoptée va permettre à votre entreprise d'améliorer sa conformité réglementaire (RGPD,...)

VALEUR AJOUTÉE DE LA SOLUTION DIGITALE POUR LES COLLABORATEURS (entre 0 et 20 points)

Critères de notations :

☐ Plan de formation (entre 0 et 10 points) ;

☐ Aucun plan de formation, 0 point

☐ Fourniture d'un plan de formation non-documenté, 5 points

☐ Fourniture d'un plan de formation documenté, 10 points

☐ Amélioration des conditions de travail (entre 0 et 10 points).

☐ Aucune évaluation d'amélioration estimée, 0 point

Dispositif d'aide au digital (DAD) - Transformation digitale (Entreprise personne morale)

- ☐ Evaluation non-documentée des conditions de travail, 5 points
- ☐ Evaluation documentée des conditions de travail, 10 points

Plan de formation

Avec cette nouvelle solution digitale, comment envisagez-vous la formation de votre personnel ?

Conditions de travail

Avec cette nouvelle solution, quelles seront les améliorations pour les salariés (conditions de travail,...)

VALEUR AJOUTEE DE LA SOLUTION DIGITALE POUR L'EMPLOI (entre 0 et 20 points)

Critères de notations :

- ☐ Maintien ou création d'emploi interne (entre 0 et 15 points) ;
 - ☐ De service, la solution ou la technologie (SST) ne permet pas de garantir le maintien de l'emploi interne, 0 point
 - ☐ De SST ne permet pas de créer de l'emploi interne, 0 point
 - ☐ De SST permet de maintenir de l'emploi interne, 5 points
 - ☐ De SST contribue à la création d'emploi aidé ou en CDD, 10 points
 - ☐ De SST contribue à la création d'emploi non-aidé en CDI, 15 points
-
- ☐ Création d'emplois externes (entre 0 et 5 points) ;
 - ☐ De service, la solution ou la technologie (SST) ne permet pas de créer de l'emploi externe, 0 point
 - ☐ De porteur de projet présente une hypothèse de création d'emploi externe sans le démontrer ou surévaluée, 3 points
 - ☐ De porteur de projet présente une hypothèse de création d'emploi externe documentée cohérente, 5 points

Impact sur l'emploi

Quel impact aura sur l'emploi de votre entreprise l'installation de cette solution digitale (Maintien de l'emploi interne, Création d'emplois en interne, Création d'emplois en externe, CDD, CDI, etc.).

VALEUR AJOUTEE DE LA SOLUTION DIGITALE POUR LE CLIENT (entre 0 et 20 points)

Critères de notation :

- ☐ Accessibilité à de nouveaux services (entre 0 et 10 points) ;
 - ☐ De service, la solution ou la technologie (SST) n'offre aucune accessibilité à de nouveaux services, 0 point
 - ☐ De SST proposé est accessible uniquement en ligne, 5 points
 - ☐ De SST proposé est accessible en ligne et hors ligne, 10 points
-
- ☐ Gain de temps (entre 0 et 5 points) ;
 - ☐ De service, la solution ou la technologie (SST) ne permet pas au client de gagner du

Dispositif d'aide au digital (DAD) - Transformation digitale (Entreprise personne morale)
temps dans l'accès à des offres ou des services, 0 point

☐ Évaluation du gain de temps pour le client non-documenté, 3 points

☐ Évaluation du gain de temps pour le client documenté, 5 points

☐ Achat et paiement de produits/services en ligne (entre 0 et 5 points).

☐ Ce service, la solution ou la technologie (SST) ne permet pas au client d'acheter et de payer des produits et des services en ligne, 0 point

☐ Ce service, la solution ou la technologie (SST) permet au client d'acheter et de payer des produits et des services en ligne, 5 points

Service au client

Votre nouvelle solution digitale permettra-t-elle la création de nouveaux services au client (en ligne, hors ligne, etc.) ? Si oui, développer.

Amélioration du service

Avec ce projet de transformation digitale de votre entreprise, comment comptez-vous vous réorganiser pour prendre en compte le besoin et le suivi de vos clients (gain de temps pour le client, achat et paiement en ligne, etc.) ?

Parcours client

Comment votre projet permet-il d'améliorer le parcours client ?

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Calendrier

Joindre ici le calendrier de mise en oeuvre.

Un modèle vous est ici proposé. Vous pouvez également opter pour un planning de votre choix.

ÉQUILIBRE DU PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre du projet de transformation digitale de votre entreprise, vous devez disposer d'un plan de financement précis et à l'équilibre.

Le plan de financement a pour objectif de vérifier l'équilibre du financement de l'entreprise et en détailler la nature, les sources et les usages.

Dépenses éligibles

Seules les dépenses réalisées en Polynésie française sont éligibles. Elles comportent:

Les frais de personnel;

Les prestations de services rattachées au projet;

Les coûts de recherche, des brevets achetés ou pris sous licence;

Dispositif d'aide au digital (DAD) - Transformation digitale (Entreprise personne morale)

- Les coûts liés aux droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle;

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Budget prévisionnel

Joindre votre budget prévisionnel en séparant les dépenses locales des dépenses réalisées en dehors de la Polynésie.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Plan de financement

Joindre votre plan de financement.

Rappel : le total du financement doit être égal au budget prévisionnel

Taille maximale du fichier: 10Mo

Enregistrer le brouillon pour vous assurer que les pièces jointes sont bien envoyées.

Montant de l'aide

Montant sollicité au Dispositif d'Aide au Digital (DAD) en francs XPF.

Le montant de l'aide ne peut être supérieur à 4 000 000 XPF, ni excéder 50% du montant total des dépenses réalisées en Polynésie française.

SOUMETTRE VOTRE DEMANDE

Dispositions légales

Les demandes transmises par mes-demarches.gov.pf engagent-elles les usagers alors qu'elles ne sont pas signées ?

Aucune disposition générale en droit français n'impose le recours à la signature pour recueillir l'engagement d'un usager. Les conditions générales d'utilisation d'un service en ligne peuvent prévoir, comme c'est le cas pour mes-demarches.gov.pf, que la confirmation et la transmission du formulaire par l'utilisateur vaut signature de celui-ci et qu'en utilisant le service, l'utilisateur s'engage sur la véracité des informations transmises lors du dépôt de son dossier.

Toutefois par sécurité juridique, la Direction générale de l'économie numérique (DGEN) vous invite à déposer en sus votre lettre de demande de subvention, signée. (Article 2 - Arrêté n° 167 CM du 08/02/2018)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Lettre de demande

Déposez votre lettre de demande de subvention dans le cadre du Dispositif d'Aide au Digital (DAD).

Méthode:

Téléchargez le modèle,

Complétez ce dernier en remplaçant les éléments en JAUNE,

Signez manuscritement le document,

Scannez le document, Enfin chargez le document scanné au formulaire en ligne

Taille maximale du fichier: 10Mo

Dispositif d'aide au digital (DAD) - Transformation digitale (Entreprise personne morale)
Déposer le dossier

Quand votre dossier est complet, vous pouvez cliquer sur "Déposer le dossier". Lorsque la mention "Merci" apparaît, c'est que votre dossier a été envoyé, vous allez recevoir un accusé de réception. Vous pouvez quitter la page.